



FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

FORMATIONS

Calendrier 2019-2020

Contenu

Politiques de remboursement

Lieux des sessions

Calendrier

Descriptions des formations

Fédération de l'industrie manufacturière (CSN)
1601, avenue De Lorimier, bureau 3500
Montréal (Québec) H2K 4M5
téléphone : 514 529-4937, télécopieur : 514 529-4935
courriel : fim@csn.qc.ca

CALENDRIER DES FORMATIONS 2019-2020

REMBOURSEMENT DES FORMATIONS

Pour toutes les formations, la participante ou le participant doit apporter **un relevé de paie**, une **preuve de libération** syndicale et remplir le formulaire de remboursement lors de la formation.

Santé et sécurité

Le syndicat a droit à deux (2) délégué-es par session et la CSN rembourse à même les subventions de la CNESST lorsqu'applicable, 100 % du salaire réellement perdu des délégué-es. Les autres frais sont à la charge du syndicat.

Pour les délégué-es qui demeurent à plus de 500 km du lieu de la session, il y a remboursement à 100 % pour deux journées supplémentaires (une pour l'aller et l'autre pour le retour), s'il y a réellement perte de salaire.

Autres sessions

La FIM rembourse 125 \$ ou 75 % du salaire (excluant les primes et les avantages sociaux) par journée de formation pour deux (2) délégué-es par syndicat. La fédération pourra occasionnellement autoriser un remboursement à plus de deux (2) participantes ou participants pour favoriser la tenue de la formation.

La FIM rembourse 125 \$ par jour par participante ou participant lors des formations même s'il ne s'agit pas d'une journée de travail régulière (congé programmé) pour les participants.

Toute personne retraitée, en congé sans solde, en congé maladie, en CNESST, en assurance salaire, en assurance-emploi, en congé payé ou percevant une prestation d'un régime d'indemnisation privé ou public est considérée en absence motivée et ne peut, en conséquence, être éligible à un remboursement de salaire.

Pour les délégué-es qui travaillent à plus de 500 km du lieu de la session, il y a remboursement de 125 \$ par jour ou 75 % du salaire (excluant les primes et les avantages sociaux) pour deux journées supplémentaires ; l'une pour l'aller et l'autre pour le retour selon le tableau B, s'il y a réellement perte de salaire.

Pour se prévaloir du 75 %, la participante ou le participant doit fournir un relevé de paye dans les quinze (15) jours suivant la session. Sinon, le 125 \$ par jour s'applique.

La FIM rembourse pour une ou un délégué par syndicat à partir du lieu de travail le taux du kilométrage des employé-es de bureau de la CSN.

Chaque participante ou participant doit signer la feuille des présences pour chaque journée de session comme condition de remboursement. Une personne peut suivre une seule fois la même session par mandat (trois ans).

Ces règles s'appliquent également pour les formations personnalisées. Par contre, la FIM ne remboursera aucun kilométrage pour ces sessions, étant donné que ces formations sont données près des lieux de travail.

INSCRIPTION

Veuillez remplir le formulaire d'inscription qui est disponible sur le site web de la fédération www.fim.csn.qc.ca sous l'onglet « Formation » et le transmettre à la FIM, par courriel FimFormation@csn.qc.ca, par télécopieur : 514 529-4935 ou par la poste.

Fédération de l'industrie manufacturière (CSN) 1601, avenue De Lorimier, bureau 3500 Montréal (Québec) H2K 4M5

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Le nombre de participantes et participants est fixé à seize (16) militants par formation. Il est important de vous inscrire rapidement si vous désirez vous assurer une place.

HORAIRE

Les formations débutent à **9 h la première journée**.

ATTESTATION

Pour recevoir son attestation, la participante ou le participant doit avoir assisté à l'ensemble de la formation.

CALENDRIER DES FORMATIONS 2019-2020

FORMATION	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Agent de griefs et rôle de délégué			20-21-22 Chicoutimi	
			25-26 Bloc 1 - Joliette	
Assurance collective			4-5 Montréal	
Contraintes thermiques				
Ergonomie — troubles musculo-squelettiques				9-10 Trois-Rivières
Leadership			19 Sorel-Tracy	
Négociation		8-9-10 Québec		16-17-18 Saint-Jérôme
Prévention violence et harcèlement au travail			14-15 Rimouski	
Règlements en santé et sécurité		30 sept.-1 oct. Montréal		
Revenus à la retraite				
Risques reliés aux travaux de soudure				
Suivi des dossiers des victimes de lésions professionnelles				4-5 Montréal
Agir en prévention (SST)	27 septembre Drummondville			
Groupes prioritaires Bloc 1		29 octobre Québec	13 novembre Montréal	

CALENDRIER DES FORMATIONS 2019-2020

FORMATION	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Agent de griefs et rôle du délégué	Bloc 1 21-22 Québec	Bloc 1 17-18 Montréal	Bloc 2 19 Drummondville			
Assurance collective						
Contraintes thermiques	16 Drummondville					
Ergonomie — troubles musculo-squelettiques					14-15 Drummondville	
Leadership		4 Montréal				
Négociation			25-26-27 Sherbrooke		5-6-7 Montréal	
Prévention violence et harcèlement au travail				2-3 Québec		
Règlements en santé et sécurité				6-7 Québec		
Revenus à la retraite			16-17 Montréal			
Risques reliés aux travaux de soudure		10 Drummondville				
Suivi des dossiers des victimes de lésions professionnelles				15-16 avril Québec		
Agir en prévention (SST)						
Groupes prioritaires Bloc 2		19 février Montréal				
		20 février Québec				

CALENDRIER DES FORMATIONS 2019-2020

APPLICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

AGENT DE GRIEFS ET RÔLE DU DÉLÉGUÉ

Cette formation porte sur la connaissance des limites de la convention collective et du Code du travail ainsi que sur l'importance du respect des étapes du processus pour les griefs. La formation explique aux participants la façon de faire une bonne enquête, de comprendre son rôle de délégué à rédiger un grief et à mener les rencontres avec l'employeur.

Le contenu permet également à l'agent de griefs d'acquérir des connaissances spécifiques sur la procédure de règlement de griefs, de comprendre la démarche syndicale jusqu'à la fin de l'enquête et de transmettre toutes les informations pertinentes à la personne conseillère syndicale afin de lui permettre de poursuivre le dossier jusqu'à l'arbitrage.

NOUVEAUTÉ, maintenant offerte en deux blocs :

BLOC 1 (2 jours) : Accueil, rédaction, enquête et suivi.

BLOC 2 (1 jour) : Comité de relation de travail, arbitrage et règlement. **(PRÉREQUIS : BLOC 1)**

ASSURANCE COLLECTIVE

Cette formation nous renseigne sur les éléments essentiels des régimes d'assurance collective et nous fait connaître les avantages et les désavantages d'être preneur ou copreneur de la police maîtresse, l'encadrement législatif, les enjeux syndicaux et les liens avec la convention collective.

LEADERSHIP

Cette session s'adresse aux dirigeants de nos syndicats. Elle vise à améliorer le leadership à l'interne, à l'externe du syndicat et par conséquent, la qualité de la représentation syndicale et de la vie syndicale. Les participantes et les participants pourront se familiariser avec des notions et différents types de leadership.

Nous nous attardons ensuite à l'exercice du leadership, aux comportements à développer, à la

gestion de crise, aux prises de décision ainsi qu'à l'importance de la communication et de la prise de parole, pour assurer la démocratie syndicale.



NÉGOCIATION

L'objectif de la formation vise à faire connaître les aspects qu'il faut cerner avant d'entreprendre la négociation. On y aborde l'encadrement légal de la négociation, l'analyse de la situation économique de l'entreprise sur le marché et le rôle du syndicat en cours de négociation.

La formation inclut une phase théorique, des exercices pratiques ainsi qu'une mise en situation de négociation. Cette formation s'adresse donc aux membres des comités exécutifs et de négociation.

Afin de permettre aux différents représentants d'être bien outillés lors du processus de préparation, qui est en soi une étape déterminante de la négociation, il est préférable de suivre cette formation plusieurs mois avant le début des négociations.

REVENUS À LA RETRAITE (RÉGIMES PUBLICS, RENTES COLLECTIVES)

Cette formation s'adresse aux responsables des avantages sociaux ou aux membres du comité exécutif qui veulent comprendre les différentes sources de revenus disponibles à la retraite, telles que les régimes publics provincial et fédéral et les différents régimes de retraite incluant Bâtirente et Fondation. Elle fait mieux connaître les limites du rôle de la personne responsable aux avantages sociaux et outille les différents représentants syndicaux afin d'être en mesure d'orienter et accompagner leur membre vers les différentes ressources offertes.

CALENDRIER DES FORMATIONS 2019-2020

SANTÉ-SÉCURITÉ

CONTRAINTES THERMIQUES

Cette formation vise à outiller les syndicats afin qu'ils puissent prévenir les risques liés aux contraintes thermiques. Après avoir décrit les effets de ces contraintes sur la santé, on aborde de façon simple les méthodes d'évaluation des contraintes thermiques et d'application des limites réglementaires d'exposition. Des exercices permettent de compléter cet apprentissage. La session conclue avec la démarche syndicale de prévention et les éléments à négocier avec l'employeur.

ERGONOMIE : TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Les troubles musculo-squelettiques liés au travail peuvent être causés par différents facteurs de risque tels l'âge, la condition physique, les mouvements répétitifs, les cadences, les horaires prolongés, les postures, etc. Cette formation permet de comprendre et de démystifier ces facteurs de risque. Elle vise aussi à connaître l'ergonomie et le rôle du syndicat lors d'une intervention ergonomique en milieu de travail.

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET DU HARCÈLEMENT AU TRAVAIL II

Cette dernière session met l'accent sur l'analyse des politiques, sur le rôle d'intervention du syndicat et l'importance de se structurer pour être efficace dans la résolution des plaintes et des problèmes inhérents au harcèlement, et ce, en évitant les recours juridiques. Différentes méthodes de solutions sont expérimentées et les exercices en équipe complètent la formation.

SUIVI DES DOSSIERS DES VICTIMES DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES

À la fin de cette formation, la participante ou le participant sera en mesure d'intervenir à titre de représentant syndical lorsque survient un accident du travail ou une lésion professionnelle et sera outillé pour accompagner une victime dans ses

démarches avec la CNESST (anciennement la CSST) et l'employeur. Il aura acquis les connaissances pour contester une décision, acheminer les contestations au bon endroit et monter un dossier de défense des accidentés avant de l'acheminer au module de défenses des accidentés du travail du SRT-CSN.

RÈGLEMENT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Cette formation permet de connaître l'essentiel des règles qui existent en matière de santé et de sécurité du travail au Québec. On y voit comment se servir du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) qui découle de la Loi sur la santé et sécurité au travail pour faire de la prévention dans les milieux de travail.

On y apprend à identifier des situations dangereuses, à mieux faire respecter les droits des travailleuses et travailleurs de même qu'à utiliser le RSST pour rappeler à l'employeur ses obligations au regard d'un environnement de travail sain et exempt de danger.

RISQUES RELIÉS AUX TRAVAUX DE SOUDURE

Au cours de cette journée thématique, nous discuterons de l'ensemble des risques liés aux travaux de soudage et de coupage et des moyens de les éliminer, de les réduire ou de les contrôler. Nous mettrons l'accent sur les risques les plus importants tels que la contamination de l'air par les fumées de soudage. Nous aborderons également l'application des lois, règlements et normes applicables à ces travaux. Finalement, nous traiterons des vêtements de protection requis pour effectuer ces travaux.



CONTENU DES FORMATIONS

SANTÉ-SÉCURITÉ (Suite)

Agir en prévention (SST)

La session vise à s’outiller rapidement afin de prendre en charge syndicalement le dossier de la prévention dans son syndicat. Les droits de base (refus de travail, retraits préventifs) seront présentés ainsi que les obligations de vos employeurs. Cette session se veut une introduction rapide sur le sujet de la prévention afin d’être rapidement capable d’amener son employeur à assainir nos milieux de travail.

Groupes prioritaires (Blocs 1 et 2)

La session vise les syndicats qui font partie des groupes I-II et III reconnus par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (mines, fabrication de produits chimiques, métallurgie, fonderie, carrière, foresterie, pâtes et papier, usinage, etc.) Cette session d’une journée vise à mieux connaître les leviers dont nous bénéficions (programme de prévention, programme de santé, etc.) et apprendre à bien utiliser ces outils pour assainir nos milieux de travail. Cette formation se donne en 2 séances, une première afin de mieux connaître nos outils et la seconde formation sera axée sur des cas concrets et l’analyse de situations vécues par les participants.

ACTION SYNDICALE EN PRÉVENTION

Cette formation vise l’apprentissage d’une démarche en prévention. Elle permet aux responsables en santé et en sécurité d’apprendre à détecter et à identifier les problèmes ou les situations dangereuses, à intervenir sur le terrain et à organiser les changements nécessaires.

La formation s’inscrit dans la continuité de la formation Initiation à la santé et sécurité du travail. Les participantes et les participants approfondissent leur connaissance des lois et des règlements. Ils apprennent à identifier les tâches à accomplir en matière de prévention ainsi qu’à identifier les risques, les dangers et leurs conséquences. Ils seront capables de proposer des solutions.

Ils seront en mesure d’intervenir efficacement auprès de l’employeur et de travailler concrètement au développement du réflexe de la prévention dans leur milieu de travail.

Vous devez vous inscrire auprès de votre conseil central

Prérequis : Avoir suivi préalablement la session « Initiation à la santé et sécurité au travail »

02 Côte-Nord	11 Québec — Chaudière Appalaches
04 Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	12 Bas Saint-Laurent
06 Outaouais	13 Saguenay — Lac-Saint-Jean
07 Lanaudière	15 Estrie
08 Laurentides	25 Montérégie
09 Montréal métropolitain	26 Cœur-du-Québec
10 Abitibi — Témiscamingue — Nord-du-Québec	

CONTENU DES FORMATIONS

FORMATIONS SUR MESURE

(sur demande du syndicat)

DIAGNOSTIC DE LA VIE SYNDICALE

Cette formation s'adresse au comité exécutif ou au conseil syndical des syndicats locaux qui veulent évaluer les forces et les faiblesses de la vie syndicale locale. La formation utilise la brochure « Le point sur notre vie syndicale » de la fédération et permet de dégager un plan de travail pour renforcer le syndicat local.

INITIATION AU SYNDICALISME

Cette formation en est une d'initiation au syndicalisme. Elle s'adresse aux membres de syndicats locaux qui n'ont aucune responsabilité ni expérience syndicale. À quoi ça sert un syndicat ? Pourquoi s'affilier à une centrale syndicale comme la CSN ?

L'histoire du syndicat local, sa structure et les lieux de militance dans le syndicat local ainsi que l'histoire des luttes ouvrières au Québec y sont abordés. Cette formation est précédée d'une séance de préparation avec les membres du comité exécutif du syndicat local.

PERSONNALISÉE

Elle permet de faire le point avec le comité exécutif et le conseil syndical dans le cadre d'une réflexion syndicale.

Les syndicats intéressés doivent en faire la demande à leur conseillère ou conseiller syndical pour que la Fédération de l'industrie manufacturière puisse procéder à l'évaluation des besoins.

